

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1310

présenté par

M. Jolivet, M. Potterie, Mme Degois, Mme Mauborgne, M. Perrot, M. Venteau, M. Perea,
Mme Sylla, M. Krabal, M. Pont, M. Lainé, M. Henriet, M. Laqhila, Mme Bergé et M. Cormier-
Bouligeon

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.